



CONDITIONS GENERALES (Festivaliers)

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Tout participant au festival (ci-après le festivalier) reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : ACCESSIBILITE - TICKETS

Le site du festival est accessible aux dates et heures suivantes :

- (i) du 5 juillet 2019 à 16.00h au 6 juillet 2019 à 4.00h du matin **et** ;
- (ii) du 6 juillet 2019 à 10.00h au 7 juillet 2019 à 4.00h du matin **et** ;
- (iii) du 7 juillet 2019 à 10.00h au 8 juillet 2019 à 02.00h du matin, le dernier concert étant programmé le 7 juillet 2019 à 23.30h.

Le prix du ticket comprend l'accès aux concerts sur le site du festival pour un ou trois jours (ticket 1 jour / ticket 3 jours).

Les festivaliers qui sont détenteurs d'un ticket 1 jour pour le 5 ou 6 ou 7 juillet 2019 devront quitter le site du festival respectivement le 6 et le 7 juillet 2019 à 04.00h du matin au plus tard ou le 8 juillet 2019 à 02.00h du matin au plus tard.

Les festivaliers qui sont détenteurs d'un ticket 3 jours devront quitter le site du festival le 6, 7 juillet 2019 à 4.00h du matin au plus tard **et** le 8 juillet 2019 à 2.00h du matin au plus tard.

L'accès au camping du festival est gratuit pour les festivaliers. Il est accessible du 5 juillet 2019 à partir de 16.00h et pendant toutes les heures où le site du festival est ouvert au public. Le camping doit être libéré le 8 juillet à 10h00 du matin au plus tard.

Les festivaliers - campeurs - détenteurs d'un ticket 1 jour qui assistent aux concerts du 5 ou du 6 ou du 7 juillet 2019 devront quitter le site ainsi que le camping du festival respectivement le 6 ou 7 ou 8 juillet 2019 à 10h00 du matin au plus tard.

Les festivaliers – campeurs – détenteurs d'un ticket 3 jours devront quitter le site et camping du festival le 8 juillet 2019 à 10.00h du matin au plus tard.

Seuls sont valables les tickets achetés en prévente sur le site www.ticketmaster.be (lien via www.rootsreggae.be et facebook.com/rootsreggaefestival) ou dans certains points de vente désignés nominativement par les organisateurs ou aux caisses du festival les 5, 6 et 7 juillet 2019.

Seules les personnes titulaires d'un ticket valable auront accès au site et au camping du festival. Le ticket ne donne en aucun cas un accès à une place réservée/déterminée sur le site ou au camping du festival.

Le ticket doit être échangé à l'entrée du festival contre un bracelet.

Le ticket ou bracelet ne sera en aucun cas remboursé ou remplacé.

Toute contrefaçon du ticket ou du bracelet donnera lieu à des poursuites pénales.

ARTICLE 3 : INTERDICTIONS SUR LE SITE ET AU CAMPING DU FESTIVAL

Les bouteilles, boîtes métalliques et en carton, flacons, bocaux en verre, fûts et poche à eau (Camelbak ou autre) sont interdits.

Les selfies-sticks sont interdits.

De manière générale, toute arme, objet tranchant, contondant ou dangereux sont interdits.

Les marqueurs et bombes de couleur sont interdits.

Les appareils enregistreurs et diffuseurs d'images et de sons (autre que smartphone) sont interdits.

Les feux d'artifice, feux de Bengale, fusées éclairantes, feux, barbecues, brûleurs, groupes électrogènes, bouteilles de gaz (domestiques ou autres), cuisinières sont interdits.

Les pointeurs laser sont interdits.

Il est interdit d'entrer avec de l'alcool. Selon les lois en vigueur, la possession et la prise de substance illicite est interdite.

La distribution de dépliants, flyers, tracts et affiches promotionnels est interdite.

Les animaux sont interdits.

La liste reprise ci-avant n'est pas limitative.

ARTICLE 4 : SECURITE

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'effectuer une fouille à l'entrée du site du festival et/ou du camping du festival.

Tout festivalier ne se soumettant pas à cette formalité se verra refuser l'accès au site et au camping du festival.

Le festivalier suivra les consignes des agents de sécurité (Atlantis Security Prévention) à tous moments.

Dans l'hypothèse où le festivalier remarque un comportement suspect d'un autre festivalier ou d'un tiers, il est invité à en informer les agents de sécurité présents sur le site et au camping du festival.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès au site et au camping du festival à tout festivalier dont le comportement pourrait nuire à sa sécurité ou à celle de tiers.

ARTICLE 5 : VENTES SUR LE SITE ET AU CAMPING DU FESTIVAL

Il est interdit au festivalier de vendre quoique ce soit.

La vente de nourriture, boissons, souvenirs, T-shirt ou autres est strictement réservée aux personnes (morales ou physiques) autorisées par les organisateurs.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être responsables de tout dommage quel qu'il soit aux biens et/ou aux personnes.

A titre d'exemple, les organisateurs ne pourront en aucun cas être responsables de tout éventuel dommage aux véhicules qui surviendrait aux abords ou sur les parkings du festival.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être responsables de l'annulation partielle ou totale du festival.

Les organisateurs ne sont tenus à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature que ce soit envers le festivalier ou envers un tiers.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

En participant au festival, le festivalier cède aux organisateurs son droit à l'image sur le site et au camping du festival. Le festivalier abandonne dès lors tout recours contre les organisateurs à l'occasion de la prise et de la diffusion d'images sur le site du festival ou sur www.rootsreggae.be et facebook.com/rootsreggaefestival.

ARTICLE 8 : INDEPENDANCE DES CLAUSES

Le fait pour les organisateurs de ne pas mettre en œuvre l'une ou l'autre clause des présentes conditions ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

De même, la nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions n'affecte pas la validité des autres clauses.

ARTICLE 9 : COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire dans lequel l'ASBL REGARD SUR L'AUTRE a son siège social sont compétents. Le droit belge est seul applicable.